



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS NO BX-7056 Bleu

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PEREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Étiquette d'un produit

Nom du produit	Barre de composé de polissage et de polissage Blue Rouge
Autres moyens d'identification	BX-7056/B, KX-10077, KX-10081/5
Synonymes	Aucun
Utilisation recommandée du produit chimique et restriction d'utilisation	
Utilisation recommandée	Composé abrasif/de polissage
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible
Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Nom du fournisseur	Formax Mfg.
Adresse du fournisseur	168, rue riche SW Grand Rapids MI 49503 Etats-Unis
Numéro de téléphone du fournisseur	Téléphone : 1-616-456-5458 Télécopieur : 1-616-456-7507 Téléphone : 1-616-456-5458
E-mail du fournisseur	sales@formaxmfg.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Cet article n'est pas considéré comme dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication Standard 2012 (29 CFR 1910.1200).

Ce produit est un gâteau prémoulé à l'odeur de suif.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris la mise en garde

APERÇU D'URGENCE

Mot d'avertissement	Aucun
Mention de danger	Aucun

Les produits ne contiennent aucune substance qui, à leur concentration donnée, est considérée comme dangereuse pour la santé.

Apparence: Forme de gâteau prémoulé État physique : Solide Odeur : Odeur de suif

Conseils de prudence – Prévention

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation

Conseils de prudence – Réponse

Aucun

Conseils de prudence – Stockage

Aucun

Conseils de prudence – Élimination

Aucun

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

N'est pas applicable

Toxicité inconnue

Aucun

Les autres informations

Peut provoquer une légère irritation des yeux

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Interaction avec d'autres produits chimiques

Pas d'information disponible

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Nom chimique	N° CAS	%
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	*
Acide stérique	134503-33-6	*
Suif	129521-65-9	*
Triéthanolamine	102-71-6	*

Secret commercial du fournisseur

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu en raison d'un secret commercial.

4. PREMIERS SECOURS

Lentilles de contact:	Rincer abondamment à l'eau, également sous les paupières. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.
Contact avec la peau:	Laves la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Inhalation:	Retirer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes et effets les plus importants Aucune information disponible

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter de manière symptomatique.
------------------	-----------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés
ATTENTION : L'utilisation d'eau pulvérisée pour lutter contre un incendie peut s'avérer inefficace.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique
Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux
Oxydes de carbone.

Sensibilité des
données sur les explosions aux impacts mécaniques Non.

Sensibilité aux décharges statiques Non.

Équipements de protection et précautions pour les pompiers
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression sur demande, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Éviter le contact visuel.
--------------------------	---------------------------

Précautions environnementales

Précautions environnementales Se référer aux mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manutention A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact visuel.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé.

Produits incompatibles Aucun connu sur la base des informations fournies.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition : Dangereux	PEL OSHA	ACGIH TLV
Composant		
Oxyde d'aluminium	15 mg/m3 TWA (poussière totale) 5 mg/m3 TWA (respirable)	1 mg/m3 TWA (respirable) (en AI)
Suif	Aucun établi	Aucun établi
Triéthanolamine	-	VME : 5 mg/m3

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - Valeur limite de seuil OSHA PEL : Sécurité et santé au travail
Administration - Limites d'exposition admissibles NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé

Autres directives d'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO c. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992) Voir la section 15 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Pour les machines à polir, portez des lunettes de sécurité et/ou un casque avec écran facial. Voir OSH 29 CFR 1910.122 (Lunettes de sécurité).

Protection de la peau et du corps Vêtements de travail protecteurs, gants résistants, tablier ou coussinets ventraux, chaussures de sécurité si nécessaire.

Protection respiratoire Protection respiratoire (préciser le type) : OSHA 24 CFR/134 NIOSH/MSHA Respirateurs approuvés pour les particules provenant des débris de polissage. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Protection auditive Évitez les niveaux de bruit excessifs et prolongés créés par les opérations de polissage et de polissage. Voir : OSHA 29 CFR 1910.215 (Protection auditive)

Mesures d'hygiène A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Proprietes physiques et chimiques

État physique	Solide		
Apparence	Forme de gâteau prémoulé	Odeur	Odeur grasse
Couleur	Bleu	Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques/ Méthode pH
	Pas de données disponibles	Aucun connu
Point de fusion/congélation	120F/145F	Aucun connu
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'éclair	Pas de données disponibles	Aucun connu
Taux d'évaporation	Néant	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données disponibles	Aucun connu
Limite d'inflammabilité dans l'air		
	Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
	Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible

La pression de vapeur	Pas de données disponibles	Aucun connu
Densité de vapeur	Pas de données disponibles	Aucun connu
Gravité spécifique	Pas de données disponibles	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Négligeable	Aucun connu
Solubilité dans d'autres solvants	Pas de données disponibles	Aucun connu
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun connu
La température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles	Aucun connu
température de décomposition	Pas de données disponibles	Aucun connu

Viscosité cinématique	Pas de données disponibles	Aucun connu
Viscosité dynamique	Pas de données disponibles	Aucun connu
Propriétés explosives	Pas de données disponibles	
Propriétés oxydantes	Pas de données disponibles	
<u>les autres informations</u>		
Point de ramollissement	Pas de données disponibles	
Teneur en COV (%)	Pas de données disponibles	
La taille des particules	Pas de données disponibles	
Distribution granulométrique		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Pas de données disponibles.

Stabilité chimique
Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Polymérisation hasardeuse
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter
Utilisation dans des conditions de systèmes de dépoussiérage ou de ventilation insuffisants.

Matériaux incompatibles
Oxydants forts ou agents réducteurs.

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Lentilles de contact	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Contact avec la peau	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Ingestion	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

Informations sur les composants

Informations sur les effets toxicologiques
Symptômes Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Sensibilisation	Pas d'information disponible.
Effets mutagènes	Pas d'information disponible.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a répertorié un ingrédient comme cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA

CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)
 Groupe 1 – Cancérogène pour les humains
 Groupe 2B – Peut-être cancérogène pour les humains
 NTP : (Programme national de toxicité)
 Connu - Cancérogène connu
 OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
 X - Présent

CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
Groupe 3 – Non classifiable quant à la cancérogénicité chez l'homme

Effets sur les organes cibles Yeux. Système respiratoire. Peau.

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible.

STOT - exposition unique	Pas d'information disponible.
--------------------------	-------------------------------

STOT - exposition répétée	Pas d'information disponible.
---------------------------	-------------------------------

Toxicité chronique Aucun effet connu sur la base des informations fournies. Le potentiel cancérigène est inconnu.

Effets sur les organes cibles Yeux. Système respiratoire. Peau. Poumons.

Risque d'aspiration	Pas d'information disponible.
---------------------	-------------------------------

Mesures numériques de toxicité. Information produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document GHS
N'est pas applicable

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact environnemental de ce produit n'a pas été entièrement étudié.

Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

Bioaccumulation
Pas d'information disponible

Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination : Ce matériau, tel que fourni, n'est pas un déchet dangereux selon la réglementation fédérale. (40 CFR 261). Ce matériau pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou entre en contact avec un déchet dangereux, si des ajouts chimiques sont apportés à ce matériau, ou si le matériau est traité ou autrement modifié. Consultez 40 CFR 261 pour déterminer si le matériau modifié est un déchet dangereux. Consultez les réglementations nationales, régionales ou locales appropriées pour connaître les exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipients conformément aux réglementations locales.

Ce produit peut contenir une ou plusieurs substances répertoriées par l'État de Californie comme déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

POINT	NON RÉGLEMENTÉ
	Nom d'expédition correct NMFC-48580
	Classe de danger
TMD	Non réglementé
MEXIQUE	Non réglementé
OACI	Non réglementé
IATA	Non réglementé
	Nom d'expédition correct NON RÉGLEMENTÉ
	Classe de danger
IMDG/OMI	Non réglementé
	Classe de danger
	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES Inventaires
internationaux

TSCA	Conforme
DSL	Tous les composants sont répertoriés soit sur la DSL, soit sur la NDSL.

TSCA - Inventaire de la section 8(b) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis
DSL/NDSL - Liste intérieure canadienne des substances/Liste extérieure des substances

Réglementations fédérales américaines

LEP 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la loi et du titre 40 du Code des réglementations fédérales, partie 372.

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	SARA 313 - Valeurs seuils %
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	*	1.0
*Secret commercial du fournisseur			

Catégories de danger SARA 311/312	
Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de libération soudaine de pression	Non
Risque réactif	Non

CWA (Loi sur l'eau propre)

Ce produit ne contient aucune substance qui est un polluant réglementé conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants atmosphériques dangereux (HAPS) en vertu de l'article 112 de la Clean Air Act :

Nom chimique	n ° CAS	Poids%	Données HAPS	COV Classe chimique 1	Classe d'ozone @ Ozone	Épiseurs	Épiseurs
Triéthanolamine	102-71-6			Groupe 1			

CERCLA

Ce matériau, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355).
Il peut y avoir des exigences de déclaration spécifiques au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériau.

Réglementations des États américains

Proposition 65 de Californie

 **AVERTISSEMENT** : Ce produit peut vous exposer au dioxyde de titane, connu par l'État de Californie.
pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov

Règlements des États américains sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Oxyde d'aluminium	X	X	X	X	
Triéthanolamine		X	X	X	

Réglementations internationales

Catégorie Mexique Risque léger Grade 1

Limites nationales d'exposition professionnelle

Composant	Statut cancérigène	Les limites d'exposition
Oxyde d'aluminium		Mexique : TWA= 10 mg/m3

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

Canada

Classe de danger SIMDUT

Non contrôlé

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA

Risques pour la santé 1 Inflammabilité 0 Instabilité 0

Risques physiques et chimiques -

Risques pour la santé HMIS 1 Inflammabilité 0 Risque physique 0

Protection personnelle X

Préparé par	Formax Mfg. 168, rue Riche Sud-Ouest Grand Rapids, Michigan 49503 1-616-456-5458
Date de révision	03/02/2022
Note de révision	

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte. Précautions à prendre lors de la manipulation et du stockage : Manipuler avec une ventilation adéquate pour éviter les poussières nuisibles. lors de l'utilisation. Voir OSHA 29 CFR 1910.24 (Ventilation) et 29 CFR 1910.1000 (Contaminants atmosphériques). Autres précautions : Empêcher les liquides de geler. Conserver à l'abri de la chaleur excessive. Les informations et recommandations présentées dans le présent document proviennent de sources considérées comme exactes à la date des présentes ; cependant, Formax Mfg. n'offre aucune garantie quant à l'exactitude des informations ou à la pertinence des recommandations, et n'assume aucune responsabilité envers tout utilisateur de celles-ci.